



Retrouvez l'ensemble des actions mises en place par la Ville



A la suite des dernières annonces météorologiques et des échanges de ce jour avec les services de l'Etat, la Ville adapte ses services à la période de forte chaleur, afin de protéger au mieux la population monsoises et notamment les plus fragiles (seniors, enfants, personnes isolées, femmes enceintes...).

Pour rappel, le département du Nord passe en vigilance rouge jusqu'à vendredi soir au moins. En conséquence, la Maire a décidé des mesures suivantes :

Centres de loisirs du mercredi

Les accueils de loisirs du mercredi se dérouleront comme prévu. Les activités proposées seront adaptées à la situation (jeux d'eau par exemple), sans sortie en dehors du site.

Les parents sont toutefois invités, pour ceux qui le peuvent et le souhaitent, à garder leurs enfants au domicile si les conditions le permettent. Dans ce cas, la journée d'accueil de loisirs ne sera pas facturée aux familles concernées.

Ecoles (jeudi et vendredi)

Les écoles monsoises resteront ouvertes ces jeudi et vendredi. Aucune sortie d'école ne sera maintenue.

Des repas froids seront servis à la cantine jeudi 25 et vendredi 26 juin.

Les parents qui le souhaitent peuvent exceptionnellement garder leurs enfants au domicile si les conditions le permettent. Dans ce cas, la restauration scolaire qui a été réservée ne sera pas facturée aux familles concernées.

Etablissements petite enfance

Crèche et halte-garderie seront également maintenues en activité, avec des mesures renforcées pour assurer l'accueil des enfants.



Là encore, les familles qui décideraient de garder leurs enfants au domicile ne seront pas facturées pour les journées concernées à la crèche municipale Joséphine Baker et à la halte-garderie Camille Guérin.

Sport et équipements sportifs

Par arrêté municipal, les équipements sportifs municipaux resteront fermés à compter de ce mercredi 24 juin à 12h00 et jusqu'à dimanche 28 juin à 23h00. Aucun accès ne sera autorisé ni aux clubs ni aux pratiquants individuels sur l'ensemble des salles, gymnases et stades, ainsi qu'à l'espace Allende pour les pratiques comprenant une activité physique. Seuls la piscine et les espaces de pratique libre sur l'espace public resteront accessibles.

La Ville rappelle à l'ensemble de ses habitants que la pratique d'une activité physique en période de forte chaleur est fortement déconseillée.

Piscine

Afin de permettre à un plus grand nombre de Monsois de profiter des espaces de la piscine municipale, la Ville élargit exceptionnellement ses horaires d'accueil du public :

- ce mercredi 24 juin, de 9h à 12h, de 14h à 15h30, de 16h à 17h30 et de 18h à 19h30
- jeudi 25 et vendredi 26 juin, de 11h30 à 13h30, de 16h30 à 18h00 et de 18h30 à 20h00

Attention, certains cours de l'école de natation, aquagym/aquabike seront reportés.

Parcs municipaux

Afin de permettre aux Monsois de fréquenter des espaces végétalisés et donc plus frais, les parcs de la Solitude, des Franciscaines et des Acacias seront ouverts dès 7h30 à partir de ce mercredi 24 juin.

Comme ces derniers jours, la fermeture des parcs des Franciscaines et des Acacias est reportée à 22h00 jusqu'à la fin de l'épisode de chaleur. La configuration du parc de la Solitude ne permet malheureusement pas sa fermeture plus tardivement que 19h30.

Seniors et personnes vulnérables

Le Centre communal d'action sociale assure depuis plusieurs jours un suivi attentif auprès de toutes les personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables. Toute personne qui se sent concernée est invitée à se faire connaître en contactant le 03 20 61 79 32.

Les structures pour personnes âgées disposent de salles rafraichies. Les seniors vivant à leur domicile qui souhaiteraient s'y rendre peuvent se rapprocher du CCAS.

Les activités de l'accueil de jour Les Charmilles ont été déplacées temporairement à l'EHPAD Les Bruyères. Le foyer d'activités Michel Doulliez restera fermé pour le reste de la semaine.

Personnel municipal

Des mesures spécifiques d'adaptation du rythme et des conditions de travail des agents municipaux ont été décidées par la Maire. Ces mesures seront adaptées aux différents cas de figure (agents travaillant en extérieur, catégories de tâches et de locaux...). Les agents sont invités à se rapprocher de leur hiérarchie pour toute question à ce sujet.



Adoptez les bons réflexes

Chacun est invité à faire preuve de responsabilité pour lui-même et pour ses proches, en veillant à appliquer les bons réflexes (boire régulièrement de l'eau et éviter les efforts physiques notamment) mais aussi à faire preuve de vigilance et de solidarité envers ses voisins et notamment les plus fragiles.

Nous vous remercions pour votre compréhension et collaboration.

Liens utiles

- [Canicule : adoptez les bons réflexes Accès](#) [1]
- [Document d'information sur les risques majeurs - Dicrim Accès](#) [2]
- [Arrêté municipal Accès](#) [3]

Afficher la date de publication:

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 26/06/2026 - 15:02):

<https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/pic-de-chaleur-les-mesures-prises-par-la-ville>

Liens

[1] <https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/alerte-canicule-adoptez-les-bons-reflexes>

[2] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/dicrim_-_2024_vf.pdf

[3] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/054_fermeture_temporaire_equipements_publics_en_raison_de_lepisode_caniculaire.pdf